



Paris, le 20 juillet 2026

L'Observatoire de la liberté de création dénonce fermement l'entrave au concert de Barbara Butch à Grenoble

Dans une société démocratique, on ne se fait pas justice à soi-même.

Dans une société démocratique, on ne censure pas.

Dans une société démocratique, on peut protester, dénoncer, mais pas entraver.

Dans une société démocratique, on ne s'en prend pas à une artiste pour ses opinions politiques réelles ou supposées.

Dans une société démocratique, on n'insulte pas une femme seule en scène.

Dans une société démocratique, on n'insulte pas une femme déjà insultée par l'extrême-droite parce que grosse, juive et queer.

Dans une société démocratique, on ne jette pas des projectiles sur une femme seule en scène, grosse, queer et juive.

Dans une société démocratique, on respecte le public : chacun doit pouvoir choisir de voir une œuvre ou pas, et personne n'a le droit d'empêcher l'autre, ni de penser à sa place.

La censure sauvage, violente et machiste, l'OLC la combat tous les jours : les militants qui pensent que tout le monde doit penser comme eux sont habituellement d'extrême-droite.

L'observatoire de la liberté de création dénonce fermement l'entrave au concert de Barbara Butch organisée par un élu municipal leader de la France Insoumise de Grenoble, Allan Brunon.

L'entrave de la liberté de diffusion des œuvres est un délit puni par l'article L 431-1 du code pénal alinéas 2 et 4 :

« Le fait d'entraver, d'une manière concertée et à l'aide de menaces, l'exercice de la liberté de création artistique ou de la liberté de la diffusion de la création artistique est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. »

Le fait d'entraver, d'une manière concertée et à l'aide de coups, violences, voies de fait, destructions ou dégradations au sens du présent code, l'exercice d'une des libertés visées aux alinéas précédents est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. »



L'OLC se joindra à toute action engagée par la Ville et adresse son entier soutien à l'artiste Barbara Butch, à la Maire de Grenoble, Laurence Ruffin, à Alexis Monge, Adjoint à la vie culturelle et aux arts, et à l'association Retour de Scène, responsable de la programmation du Cabaret frappé, qui a tenté d'appeler à la raison ceux qui menaçaient d'intervenir avant le concert en comprenant «que la programmation de l'artiste suscite des réactions» mais qui avait justement affirmé que «déprogrammer sur la base d'opinions est un acte fort qui reviendrait à faire des organisations culturelles des arbitres idéologiques».

Aucun parti politique ne doit devenir censeur. L'observatoire de la liberté de création attend une réaction claire de la part du leader de la France Insoumise qui affirmait à Avignon soutenir la culture.